

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audité)

Au	30 juin 2023	31 décembre 2022
Actif		
Actif courant		
Placements	60 417 389 \$	61 014 588 \$
Trésorerie	1 389 801	243 141
Montants à recevoir sur la vente de titres	2 161 408	—
Marge du courtier	191 618	—
Gain latent sur les contrats de change à terme (annexe 2)	319 568	221 541
Revenus à recevoir	190 035	174 281
Charges payées d'avance	52 544	52 544
Escompte à l'émission d'actions privilégiées (note 4)	—	29 368
Total de l'actif	64 722 363	61 735 463
Passif		
Passif courant		
Montants à payer pour l'achat de placements	2 507 892	—
Options vendues, à la juste valeur (annexe 1)	82 084	43 893
Perte latente sur les contrats de change à terme (annexe 2)	54 249	121 479
Distributions à payer aux porteurs d'actions (note 6)	715 345	715 345
Dettes et charges à payer (note 7)	102 496	84 099
Actions de catégorie J (note 4)	100	100
Actions privilégiées (note 4)	37 321 660	37 321 660
Total du passif, hors actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	40 783 826	38 286 576
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	23 938 537 \$	23 448 887 \$
Actions rachetables en circulation (note 4)		
Actions privilégiées	3 732 166	3 732 166
Actions de catégorie A	3 732 166	3 732 166
Actions de catégorie J	100	100
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par action		
Action privilégiée (\$)	10,00	10,00
Action de catégorie A (\$)	6,41	6,28
Action de catégorie J (\$)	1,00	1,00

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL (non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin	2023	2022
Revenus		
Revenu tiré du prêt de titres (note 9)	1 086 \$	701 \$
Gain (perte) net de change sur la trésorerie	(35 310)	(25 315)
Gain (perte) net sur les placements et les dérivés		
Revenus d'intérêts	51	—
Revenus de dividendes	1 133 693	941 955
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	910 141	(1 034 011)
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les placements	400 311	(9 597 754)
Gain (perte) net réalisé sur les options	144 325	92 030
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les options	(71 402)	12 482
Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme	810 615	905 286
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les contrats de change à terme	165 258	(600 342)
Total du gain (de la perte) net sur les placements et les dérivés	3 492 992	(9 280 354)
Total des revenus (pertes), montant net	3 458 768	(9 304 968)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	244 687	237 486
Honoraires d'audit	18 012	14 205
Frais du comité d'examen indépendant (note 7)	1 339	1 537
Droits de garde	5 370	6 062
Frais juridiques	890	831
Frais de communication de l'information aux porteurs d'actions	14 329	12 596
Autres frais d'administration	65 515	71 967
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission liés aux actions privilégiées, montant amorti (note 4)	—	(61 996)
Coûts de transactions	52 685	29 713
Total des charges avant impôts	402 827	312 401
Impôts sur le revenu	—	41 500
Retenues d'impôts	110 941	61 226
Revenu (perte) net de placement compte non tenu des distributions sur les actions privilégiées	2 945 000	(9 720 095)
Distributions sur les actions privilégiées (note 6)	(933 042)	(805 416)
Amortissement de la prime sur actions privilégiées (note 4)	(29 368)	—
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	1 982 590 \$	(10 525 511) \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, par action¹	0,53 \$	(3,27) \$

¹ Selon le nombre moyen pondéré d'unités rachetables en circulation au cours de la période (note 4).

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A liée aux activités	1 982 590 \$	(10 525 511) \$
Ajustements aux fins du rapprochement des flux de trésorerie nets liés aux activités		
Variation nette (du gain) de la perte de change latent sur la trésorerie	5 594	(1 955)
(Gain) perte net réalisé à la vente de placements	(910 141)	1 034 011
Variation nette (du gain) de la perte latent sur les placements	(400 311)	9 597 754
(Gain) perte net réalisé sur les options	(144 325)	(92 030)
Variation nette (du gain) de la perte latent sur les options	71 402	(12 482)
Variation nette (du gain) de la perte latent sur les contrats de change à terme	(165 258)	600 342
Amortissement de la prime sur actions privilégiées (note 4)	29 368	—
Diminution (augmentation) de la marge du courtier	(191 618)	—
Diminution (augmentation) des revenus à recevoir	(15 754)	(49 163)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	—	(51 085)
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer	18 397	8 292
Augmentation (diminution) des impôts sur le revenu à payer (note 14)	—	2 716
Achat de placements et d'options	(13 374 773)	(7 124 554)
Produit tiré de la vente de placements et d'options	15 740 023	8 859 626
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation	2 645 194	2 245 961
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission liés aux actions rachetables de catégorie A	—	61 996
Distributions aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A (note 6)	(1 492 940)	(1 288 731)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	(1 492 940)	(1 226 735)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	1 152 254	1 019 226
Variation nette du gain (de la perte) de change latent sur la trésorerie	(5 594)	1 955
Trésorerie à l'ouverture de la période	243 141	370 054
Trésorerie à la clôture de la période	1 389 801 \$	1 391 235 \$
Distributions sur les actions privilégiées (note 6) (\$)	933 042 \$	805 416 \$
Information supplémentaire¹		
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts (\$)	1 006 998	831 566
Intérêts reçus (\$)	51	—

¹ Incluse dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES DE CATÉGORIE A (non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin	2023	2022
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à l'ouverture de la période	23 448 887 \$	32 503 805 \$
Activités		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	1 982 590	(10 525 511)
Distributions aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A (note 6)		
Distributions aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(1 492 940)	(1 288 731)
Opérations sur actions rachetables de catégorie A		
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission liés aux actions rachetables de catégorie A (note 4)	—	61 996
Augmentation (diminution) nette résultant des opérations sur actions rachetables de catégorie A	—	61 996
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	489 650	(11 752 246)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à la clôture de la période	23 938 537 \$	20 751 559 \$

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité)

Au 30 juin 2023

	Nombre d'actions	Coût ¹ \$	Valeur comptable \$	% du portefeuille
Asie				
<u>Hong Kong</u>				
Services collectifs				
CK Infrastructure Holdings Ltd.	118 500	892 700	830 390	
		892 700	830 390	1,4
<u>Japon</u>				
Industrie				
Hitachi Ltd.	31 400	2 059 666	2 564 526	
		2 059 666	2 564 526	4,2
Total – Asie		2 952 366	3 394 916	5,6
Europe				
<u>France</u>				
Industrie				
Schneider Electric SE	10 400	1 998 380	2 502 543	
		1 998 380	2 502 543	4,1
Matériaux				
Air Liquide S.A.	8 600	1 863 873	2 041 314	
		1 863 873	2 041 314	3,4
Services collectifs				
Veolia Environnement S.A.	44 000	2 032 492	1 841 363	
		2 032 492	1 841 363	3,0
<u>Allemagne</u>				
Consommation discrétionnaire				
Bayerische Motoren Werke AG	10 800	1 591 381	1 756 676	
		1 591 381	1 756 676	2,9
Industrie				
Siemens AG	8 300	1 767 955	1 830 207	
		1 767 955	1 830 207	3,0
Services collectifs				
RWE AG	30 000	1 583 402	1 729 043	
		1 583 402	1 729 043	2,9
<u>Grande-Bretagne</u>				
Matériaux				
Linde PLC	1 500	751 846	757 254	
		751 846	757 254	1,3

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité) (suite)

Au 30 juin 2023

	Nombre d'actions	Coût ¹ \$	Valeur comptable \$	% du portefeuille
Europe (suite)				
<u>Grande-Bretagne (suite)</u>				
Services collectifs				
National Grid PLC	16 000	1 313 787	1 427 127	
		1 313 787	1 427 127	2,4
<u>Irlande</u>				
Industrie				
Trane Technologies PLC	7 100	1 893 838	1 798 939	
		1 893 838	1 798 939	3,0
<u>Italie</u>				
Industrie				
Prysmian SpA	33 700	1 856 915	1 864 834	
		1 856 915	1 864 834	3,1
<u>Pays-Bas</u>				
Services de communication				
Koninklijke KPN NV	400 000	1 881 048	1 890 224	
		1 881 048	1 890 224	3,1
<u>Suisse</u>				
Matériaux				
Glencore PLC	240 000	1 780 757	1 794 819	
		1 780 757	1 794 819	3,0
Total – Europe		20 315 674	21 234 343	35,2
Amérique du Nord				
<u>Canada</u>				
Services de communication				
Telus Corp.	74 400	2 006 508	1 918 032	
		2 006 508	1 918 032	3,2
Énergie				
Enbridge Inc.	35 000	1 926 204	1 723 400	
		1 926 204	1 723 400	2,9
Industrie				
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	12 600	2 084 966	2 021 292	
Canadien Pacifique Kansas City Limitée	19 700	1 986 725	2 107 900	
		4 071 691	4 129 192	6,8

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité) (suite)

Au 30 juin 2023

	Nombre d'actions	Coût ¹ \$	Valeur comptable \$	% du portefeuille
Amérique du Nord (suite)				
<u>Canada (suite)</u>				
Fonds d'investissement				
Brompton Sustainable Real Assets Dividend ETF	125 000	2 740 086	2 773 550	
		2 740 086	2 773 550	4,6
Services collectifs				
Hydro One Ltd.	30 000	1 054 542	1 135 500	
		1 054 542	1 135 500	1,9
<u>États-Unis</u>				
Services de communication				
T-Mobile US Inc.	11 000	2 072 926	2 024 086	
		2 072 926	2 024 086	3,4
Énergie				
ONEOK Inc.	24 600	1 651 192	2 011 384	
Williams Companies Inc.	41 000	1 754 738	1 772 290	
		3 405 930	3 783 674	6,2
Industrie				
Jacobs Solutions Inc.	10 900	1 979 720	1 716 745	
Waste Management Inc.	9 200	2 076 152	2 113 591	
		4 055 872	3 830 336	6,3
Technologies de l'information				
ON Semiconductor Corp.	16 400	1 367 497	2 054 836	
Roper Technologies Inc.	3 700	1 992 322	2 356 677	
		3 359 819	4 411 513	7,3
Matériaux				
Albemarle Corp.	6 400	2 253 972	1 891 446	
		2 253 972	1 891 446	3,1
Immobilier				
SBA Communications Corp.	5 600	2 014 814	1 719 335	
		2 014 814	1 719 335	2,8
Services collectifs				
Constellation Energy Corp.	9 900	490 097	1 200 680	
Exelon Corp.	36 600	1 416 116	1 975 314	

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité) (suite)

Au 30 juin 2023

	Nombre d'actions	Coût ¹ \$	Valeur comptable \$	% du portefeuille
Amérique du Nord (suite)				
<u>États-Unis (suite)</u>				
<u>Services collectifs (suite)</u>				
NextEra Energy Inc.	22 400	1 990 572	2 201 840	
Southern Co.	11 500	1 085 341	1 070 232	
		4 982 126	6 448 066	10,7
Total – Amérique du Nord		33 944 490	35 788 130	59,2
Commissions intégrées des courtiers		(75 286)		
Total des placements		57 137 244	60 417 389	100,0

¹ Le cas échéant, les distributions reçues des fiducies de placement sous forme de remboursement de capital sont déduites du prix de base ajusté des fonds d'investissement du portefeuille.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité) (suite)

Au 30 juin 2023

Annexe 1 – Options

Sous-jacent	Nombre de contrats ¹	Date d'échéance	Monnaie	Prix d'exercice par contrat \$	Prime reçue (CAD)	Juste valeur (CAD)
Albemarle Corp.	10	21 juill. 2023	USD	255,00	3 678	(629)
Albemarle Corp.	13	21 juill. 2023	USD	260,00	3 312	(603)
Bayerische Motoren Werke AG	16	21 juill. 2023	EUR	116,00	1 175	(1 781)
Bayerische Motoren Werke AG	11	21 juill. 2023	EUR	114,00	2 231	(1 399)
Constellation Energy Corp.	35	21 juill. 2023	USD	95,00	4 144	(2 202)
Jacobs Engineering Group Inc.	22	21 juill. 2023	USD	120,00	2 998	(4 372)
ON Semiconductor Corp.	16	21 juill. 2023	USD	97,00	2 756	(4 345)
ON Semiconductor Corp.	25	21 juill. 2023	USD	95,00	7 789	(9 588)
Prysmian SpA	50	17 août 2023	EUR	39,00	4 439	(7 662)
Schneider Electric SE	16	21 juill. 2023	EUR	170,00	2 386	(4 186)
Siemens AG, nominatives	17	21 juill. 2023	EUR	158,00	1 821	(2 765)
Schneider Electric SE	16	21 juill. 2023	EUR	175,00	1 498	(1 596)
Trane Technologies PLC	14	21 juill. 2023	USD	195,00	2 643	(3 291)
T-Mobile US Inc.	28	21 juill. 2023	USD	135,00	7 832	(19 103)
Veolia Environnement S.A.	110	18 août 2023	EUR	30,00	5 213	(7 474)
Waste Management Inc.	18	21 juill. 2023	USD	170,00	2 118	(11 088)
	417				56 033	(82 084)

¹ Chaque contrat vise 100 actions du titre sous-jacent.

Annexe 2 – Contrats de change à terme

					Date		Gain (perte)
Devise achetée		Devise vendue		d'échéance	Taux à terme	latent	
							CAD
CAD	15 388 385	EUR	(10 674 000)	17 juill. 2023	0,69364	(48 545)	
CAD	902 610	HKD	(5 289 000)	17 juill. 2023	5,85968	8 400	
CAD	2 577 163	JPY	(266 994 000)	18 juill. 2023	103,59997	121 157	
CAD	1 758 990	GBP	(1 049 000)	17 juill. 2023	0,59637	(5 704)	
CAD	27 609 595	USD	(20 702 000)	17 juill. 2023	0,74981	190 011	
Gain (perte) net latent sur les contrats de change à terme							265 319

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Sustainable Power & Infrastructure Split Corp. (le « Fonds ») est une société de placement à capital variable constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario le 31 mars 2021. Brompton Funds Limited (le « gestionnaire ») est responsable de la gestion des affaires, du portefeuille et du programme d'options du Fonds. Le Fonds est inscrit à la Bourse de Toronto et est entré en activité le 21 mai 2021. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des actifs du Fonds et procède à l'évaluation quotidienne du Fonds. L'adresse du siège social du Fonds est Suite 2930, Bay Wellington Tower, Brookfield Place, 181 Bay Street, Toronto (Ontario) M5J 2T3.

Le Fonds investit dans un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale et gère activement, composé principalement de titres porteurs de dividendes de sociétés des secteurs de l'énergie et des infrastructures dont les actifs, les produits et les services facilitent, selon le gestionnaire, la transition sur plusieurs décennies vers la décarbonation et la préservation de l'environnement. Le portefeuille comprend des placements dans des sociétés œuvrant, entre autres, dans les domaines de l'énergie renouvelable, du transport durable, de l'efficacité énergétique et des communications (« sociétés des secteurs de l'énergie et des infrastructures durables »).

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de Sustainable Power & Infrastructure Split Corp. le 15 août 2023.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers intermédiaires ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) applicables à l'établissement d'états financiers intermédiaires, dont IAS 34 *Information financière intermédiaire*. Ils doivent être lus en tenant compte des états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui ont été établis conformément aux IFRS. Les états financiers ont été préparés selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation à la juste valeur par le biais du résultat net des actifs et des passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés).

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer les présents états financiers sont résumées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément.

a) Instruments financiers

Le portefeuille de placements du Fonds est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Le Fonds se concentre principalement sur la juste valeur et utilise ces données pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions. Il n'a pas fait le choix de désigner irrévocablement les actions comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG). Les titres de créance du Fonds dont les flux de trésorerie contractuels sont constitués uniquement de capital et d'intérêts ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ni à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels n'est qu'accessoire à l'atteinte de l'objectif du modèle économique du Fonds. En conséquence, tous les placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs et les passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Les obligations du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A et d'actions de catégorie J sont évaluées en supposant le rachat des actions à la valeur liquidative à la date d'évaluation. Les actions privilégiées sont comptabilisées au coût amorti. Tous les autres actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et les passifs financiers reflètent les montants à recevoir ou à payer, déduction faite des coûts de transactions directement imputables, actualisés s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif de l'instrument financier. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative publiée. En outre, les actions privilégiées sont comptabilisées au coût amorti à des fins comptables, mais elles sont comptabilisées au montant du rachat pour le calcul de la valeur liquidative. La valeur comptable des actifs et des passifs financiers du Fonds qui ne sont pas comptabilisés à la JVRN avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme, à l'exception des actions privilégiées (note 4).

b) Compensation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Ce droit juridiquement exécutoire n'est pas subordonné à un événement futur. Il est exécutoire dans le cours normal des activités du Fonds et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite du Fonds ou de la contrepartie.

c) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les placements dans les fonds sous-jacents sont évalués à la valeur liquidative par unité qu'ils présentent.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'autres instruments identiques en substance et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 11 pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

d) Participations dans des entreprises associées, des coentreprises et des filiales

Une entité d'investissement est une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs en vue de fournir à ceux-ci des services de gestion de portefeuille et qui a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses placements sur la base de la juste valeur. Les filiales sont toutes des entités, y compris les investissements dans d'autres entités d'investissement, à l'égard desquelles le Fonds exerce un contrôle. Le Fonds contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Le Fonds a déterminé que de telles entités constituent des entités d'investissement et, à ce titre, comptabilise les filiales à la juste valeur.

e) Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts à vue auprès d'institutions financières.

f) Opérations de placement et constatation des revenus et des charges

Les gains ou pertes nets réalisés à la vente de placements et la variation nette du gain (de la perte) latent sur les placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend ni l'amortissement des primes ni celui des escomptes sur les titres à revenu fixe. Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les distributions reçues des fiducies de placement, y compris celles gérées par le gestionnaire, sont comptabilisées à titre de revenu, de gains en capital ou de remboursement de capital, selon le cas. Les distributions des fiducies de placement qui sont traitées en tant que remboursement de capital viennent réduire le coût moyen de la fiducie concernée. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date à laquelle elles ont lieu et tous les gains ou les pertes réalisés sur ces opérations sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Les intérêts à distribuer présentés dans l'état du résultat global correspondent aux paiements d'intérêts reçus par le Fonds et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ni les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe.

Tant que les options sont en circulation, les primes payées ou reçues par le Fonds représentent respectivement un actif ou un passif dans l'état de la situation financière et sont évaluées à un montant correspondant à la valeur de marché courante d'une option qui aurait pour effet de dénouer la position. Les gains ou les pertes réalisés à l'échéance, au rachat ou à l'exercice d'une option sont compris dans les gains ou les pertes nets réalisés sur les options.

g) Coûts de transactions

Les coûts de transactions directement imputables à l'acquisition ou à la cession d'un placement sont passés en charges dans la période où ils sont engagés et sont présentés au poste « Coûts de transactions » de l'état du résultat global.

h) Impôts sur le revenu

Le Fonds est une société de placement à capital variable selon la définition de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »); à ce titre, il est assujéti à l'impôt sur ses gains en capital nets réalisés. Cet impôt est remboursable dans certaines circonstances. En vertu de la partie IV de la Loi, le Fonds est généralement assujéti à un impôt de 38 ⅓ % sur les dividendes imposables qu'il reçoit de sociétés canadiennes au cours de l'exercice. Cet impôt est entièrement remboursable si le Fonds verse suffisamment de dividendes.

Le Fonds est également un intermédiaire financier constitué en société selon la définition de la Loi. À ce titre, il n'est pas assujéti à l'impôt sur les dividendes reçus aux termes de la partie IV.1 de la Loi. Il n'est pas assujéti non plus, aux termes de la partie VI.1 de la Loi, à l'impôt sur les dividendes qu'il verse sur les actions privilégiées imposables au sens donné à ce terme dans la Loi.

Étant donné la politique de placement et de versement des dividendes du Fonds, et compte tenu de la déduction des charges et des dividendes imposables sur les actions de sociétés canadiennes imposables, le Fonds ne s'attend pas à devoir verser un montant important d'impôt non remboursable au Canada. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée sur le revenu canadien. Le Fonds est toutefois assujéti à un impôt sur la part de son revenu étranger qui n'est pas contrebalancée par des charges d'exploitation ou des frais d'émission d'actions.

Il est actuellement assujéti à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus étrangers sont comptabilisés au montant brut et les retenues d'impôts sont présentées à titre de charge dans l'état du résultat global.

i) Conversion des devises

Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date d'évaluation. Les gains et les pertes de change se rapportant à la trésorerie sont présentés à titre de « Gain (perte) net de change sur la trésorerie » et les gains et les pertes de change se rapportant à d'autres actifs et passifs financiers sont présentés sous les postes « Gain (perte) net réalisé » et « Variation nette du gain (de la perte) latent » dans l'état du résultat global.

j) Prêt de titres

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres. Ces opérations consistent à céder temporairement des titres utilisés comme garantie moyennant l'engagement de l'emprunteur de restituer les mêmes titres à une date ultérieure. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, d'intérêts versés sur les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'engagement et inclus dans l'état du résultat global.

k) Classement des actions rachetables par le Fonds

IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* exige que les actions d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter ou de les rembourser contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées dans les passifs financiers, sauf si certaines conditions sont respectées. Par conséquent, conformément aux IFRS, les actions privilégiées et les actions de catégorie J du Fonds sont classées dans les passifs, car elles ne sont pas les catégories d'actions les plus subordonnées. Les actions de catégorie A comportent différentes obligations de rachat et, par conséquent, plusieurs obligations contractuelles vis-à-vis de leurs détenteurs. Elles ont donc été classées dans les passifs financiers.

4. ACTIONS RACHETABLES

Unités

Une unité désigne une unité théorique composée d'une action privilégiée et d'une action de catégorie A. La valeur liquidative par unité se calcule comme suit : i) la valeur totale de l'actif du Fonds, moins ii) la valeur totale du passif du Fonds (les actions privilégiées n'étant pas comptabilisées comme un passif), y compris toutes les distributions déclarées et non payées, mais payables aux porteurs d'actions, moins iii) le capital déclaré des actions de catégorie J (100 \$).

Actions de catégorie J

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie J.

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

30 juin 2023 et 2022

Au 30 juin 2023, 100 actions de catégorie J (100 au 31 décembre 2022) étaient en circulation.

Les actions de catégorie J n'ouvrent pas droit aux dividendes, mais confèrent un droit de vote par action à leur porteur. Elles sont rachetables au gré de l'émetteur et du porteur au prix de 1,00 \$ chacune.

Actions rachetables de catégorie A**Autorisé**

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie A.

Le Fonds a l'intention de verser des distributions non cumulatives mensuelles aux porteurs d'actions de catégorie A. Aucune distribution ne sera versée sur les actions de catégorie A i) si les distributions payables sur les actions privilégiées sont impayées ou ii) si, relativement à une distribution en espèces, après le versement des distributions en espèces par le Fonds, la valeur liquidative par unité est inférieure à 15,00 \$.

Les actions de catégorie A prennent rang après les actions privilégiées, mais ont priorité de rang sur les actions de catégorie J pour le paiement des distributions et le remboursement de capital en cas de dissolution, de liquidation ou de cessation des activités du Fonds. Chaque action de catégorie A confère à son porteur un droit de vote sur certaines questions soumises au vote des porteurs d'actions.

Les actions de catégorie A émises et en circulation viendront à échéance le 29 mai 2026. À la date d'échéance et à toute date d'échéance ultérieure, les porteurs peuvent demander le rachat de leurs actions de catégorie A en vertu du droit de rachat non simultané. Le prix de rachat payable par le Fonds pour une action de catégorie A rachetée à cette date correspondra au plus élevé des deux montants suivants : i) la valeur liquidative par unité à cette date, moins la somme de 10,00 \$, plus toute distribution à verser sur les actions privilégiées ou ii) néant. Les actions de catégorie A doivent être présentées aux fins de rachat le dernier jour ouvrable du mois précédant la date d'échéance ou la date d'échéance ultérieure, selon le cas.

Les porteurs d'actions de catégorie A peuvent en demander le rachat en tout temps, mais ces actions seront uniquement rachetées l'avant-dernier jour ouvrable d'un mois (la « date de rachat »). Les actions de catégorie A présentées aux fins de rachat le dixième jour ouvrable précédant la date de rachat seront rachetées à la date de rachat. Les porteurs qui présentent des actions de catégorie A aux fins de rachat auront le droit de recevoir un prix par action de catégorie A correspondant à 96 % de l'écart entre i) la valeur liquidative par unité établie à la date de rachat appropriée et ii) le coût d'achat pour le Fonds d'une action privilégiée aux fins d'annulation. Le coût d'achat d'une action privilégiée comprend le prix d'achat de l'action, les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer cet achat.

Un porteur d'actions de catégorie A peut demander le rachat simultané d'un nombre égal d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées l'avant-dernier jour ouvrable de mai de chaque exercice (la « date de rachat annuel »), à un prix correspondant à la valeur liquidative par unité à cette date, moins les frais liés au rachat, notamment les commissions et les autres frais (le cas échéant) liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer ce rachat. Les actions de catégorie A et les actions privilégiées doivent être présentées aux fins de rachat le dixième jour ouvrable précédant la date de rachat annuel.

Les actions de catégorie A du Fonds sont classées à titre de passif financier dans l'état de la situation financière.

Émises

	2023 Nombre d'unités	2022 Nombre d'unités
Actions rachetables de catégorie A en circulation au 1 ^{er} janvier	3 732 166	3 221 666
Actions rachetables de catégorie A en circulation au 30 juin	3 732 166	3 221 666
Nombre moyen pondéré d'actions rachetables de catégorie A en circulation	3 732 166	3 221 666

Le 30 juin 2023, le cours de clôture des actions de catégorie A à la Bourse de Toronto s'élevait à 6,59 \$ par action (7,55 \$ au 31 décembre 2022).

Actions privilégiées rachetables**Autorisé**

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées.

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

30 juin 2023 et 2022

Les porteurs d'actions privilégiées sont en droit de recevoir des distributions en espèces trimestrielles cumulatives fixes de 0,1250 \$ par action. Les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions de catégorie A pour le paiement des distributions et le remboursement de capital en cas de dissolution, de liquidation ou de cessation des activités du Fonds. Chaque action privilégiée confère à son porteur un droit de vote sur certaines questions soumises au vote des porteurs d'actions.

Les actions privilégiées émises et en circulation viendront à échéance le 29 mai 2026. À la date d'échéance et à toute date d'échéance ultérieure, les porteurs peuvent demander le rachat de leurs actions privilégiées en vertu du droit de rachat non simultané. Le prix de rachat payable par le Fonds pour une action privilégiée rachetée à cette date correspondra au moins élevé des deux montants suivants : i) 10,00 \$, plus toute distribution à verser sur les actions privilégiées ou ii) la valeur liquidative du Fonds à cette date, divisée par le nombre d'actions privilégiées alors en circulation. Les actions privilégiées doivent être présentées aux fins de rachat le dernier jour ouvrable du mois précédant la date d'échéance ou la date d'échéance ultérieure, selon le cas.

Les porteurs d'actions privilégiées peuvent en demander le rachat en tout temps, mais ces actions seront uniquement rachetées l'avant-dernier jour ouvrable d'un mois (la « date de rachat »). Les actions privilégiées présentées aux fins de rachat le dixième jour ouvrable précédant la date de rachat seront rachetées à la date de rachat. Les porteurs qui présentent des actions privilégiées aux fins de rachat ont droit à un prix par action correspondant à 96 % du moins élevé des deux montants suivants : i) la valeur liquidative par unité établie à la date de rachat appropriée moins le coût d'achat pour le Fonds d'une action de catégorie A aux fins d'annulation ou ii) 10,00 \$. Le coût d'achat d'une action de catégorie A comprend le prix d'achat de l'action, les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer cet achat.

Un porteur d'actions privilégiées peut également demander le rachat simultané d'un nombre égal d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A l'avant-dernier jour ouvrable de mai de chaque exercice (la « date de rachat annuel »), à un prix correspondant à la valeur liquidative par unité à cette date, moins les frais liés au rachat, notamment les commissions et les autres frais (le cas échéant) liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer ce rachat. Les actions privilégiées et les actions de catégorie A doivent être présentées aux fins de rachat le dixième jour ouvrable précédant la date de rachat annuel.

Émises

	2023 Nombre d'unités	2022 Nombre d'unités
Actions privilégiées rachetables en circulation au 1 ^{er} janvier	3 732 166	3 221 666
Actions privilégiées rachetables en circulation au 30 juin	3 732 166	3 221 666

Les actions privilégiées du Fonds peuvent être émises à prime, à escompte ou à leur valeur nominale, laquelle correspond à la valeur de rachat. La prime/l'escompte correspond à l'écart entre le prix d'émission des actions (compte non tenu des dividendes courus inclus dans le prix) et la valeur de rachat; lorsque le prix d'émission est supérieur à la valeur de rachat, il s'agit d'une prime, et s'il est inférieur, d'un escompte. Les primes/escomptes sont amorties jusqu'à la prochaine date de rachat annuel des actions privilégiées. Au cours de la période close le 30 juin 2023, un montant de 29 368 \$ (néant pour le semestre clos le 30 juin 2022) a été amorti, et le solde de l'escompte s'élevait à néant au 30 juin 2023 (29 368 \$ au 31 décembre 2022).

Au 30 juin 2023, un fonds d'investissement géré par le gestionnaire détenait 0,2 % des actions privilégiées du Fonds (0,2 % au 31 décembre 2022).

Le 30 juin 2023, le cours de clôture des actions privilégiées à la Bourse de Toronto s'élevait à 9,40 \$ par action (9,75 \$ au 31 décembre 2022).

5. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds est constitué d'actions de catégorie A et de catégorie J et d'actions privilégiées. Les objectifs du Fonds en matière de gestion du capital sont les suivants :

i) verser aux porteurs d'actions privilégiées des distributions en espèces trimestrielles cumulatives fixes et leur rembourser le prix d'émission initial de ces actions à la date d'échéance, ou à une date ultérieure si le conseil d'administration décide de prolonger la durée du Fonds pour une période d'au plus cinq ans;

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

30 juin 2023 et 2022

ii) verser mensuellement aux porteurs d'actions de catégorie A des distributions en espèces ciblées à 0,06667 \$ par action, et leur offrir un potentiel de croissance de la valeur liquidative par action grâce au portefeuille de placements.

Le Fonds gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque de ses placements. Afin de gérer la structure de son capital, le Fonds peut ajuster le montant des distributions versées aux porteurs d'actions ou leur rembourser du capital.

6. DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS D' ACTIONS

Les distributions sur les actions privilégiées sont effectuées trimestriellement, le dernier jour ouvrable de mars, de juin, de septembre et de décembre, et les distributions sur les actions de catégorie A sont effectuées mensuellement. Les distributions sont payables au plus tard le dixième jour ouvrable du mois suivant.

Pour la période close le 30 juin 2023, le Fonds a déclaré des distributions en trésorerie de 0,40 \$ par action de catégorie A (0,40 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2022) et une distribution à payer de 0,25 \$ par action privilégiée (0,25 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2022), pour un total respectif de 1 492 940 \$ et de 933 042 \$ (1 288 731 \$ et 805 416 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2022). En vertu du régime de réinvestissement des distributions du Fonds, les porteurs d'actions de catégorie A peuvent choisir de réinvestir les distributions mensuelles dans des actions de catégorie A supplémentaires du Fonds. Ces réinvestissements fonctionnent par rachat sur le marché.

Le 24 juillet 2023, le Fonds a déclaré des distributions en trésorerie mensuelles de 0,06667 \$ par action de catégorie A pour les porteurs inscrits au 31 juillet 2023.

7. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

a) Frais de gestion

En vertu d'une convention de gestion, le gestionnaire fournit au Fonds des services de gestion et d'administration, y compris le personnel de direction clé. En contrepartie de ces services, le Fonds verse des frais de gestion annuels correspondant à 0,75 % de sa valeur liquidative, compte non tenu des fonds d'investissement gérés par le gestionnaire, taxes applicables en sus. Le Fonds ne paie aucuns frais de gestion sur ses placements dans des fonds gérés par le gestionnaire. La valeur liquidative du Fonds est établie en déduisant le passif du Fonds de son actif total, compte non tenu des placements dans des fonds gérés par le gestionnaire. À cette fin, les actions privilégiées ne sont pas considérées comme un passif du Fonds. Ces frais sont calculés et payables mensuellement.

Pour la période close le 30 juin 2023, les frais de gestion ont totalisé 244 687 \$ (237 486 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2022). De ce montant, une tranche de 40 438 \$ était à payer au 30 juin 2023 (825 \$ payés d'avance au 31 décembre 2022). Il incombe au Fonds de payer toutes les charges se rapportant à son fonctionnement et à l'exercice de ses activités.

b) Frais du comité d'examen indépendant

La rémunération totale versée aux membres du comité d'examen indépendant au cours de la période close le 30 juin 2023 s'est élevée à 1 339 \$ (1 537 \$ pour la période close le 30 juin 2022) et elle comprenait exclusivement des honoraires. Les frais du comité d'examen indépendant à payer au 30 juin 2023 s'élevaient à 43 \$ (néant au 31 décembre 2022).

c) Placements détenus par des parties liées

Le Fonds investit dans d'autres fonds gérés par le gestionnaire (les « fonds sous-jacents »). Les placements dans de tels fonds sous-jacents affiliés sont présentés dans l'inventaire du portefeuille du Fonds et à la note 13. Le conseil d'administration et le comité d'examen indépendant ont émis une instruction permanente autorisant le Fonds à investir dans d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Comme il est indiqué à la note 4, un fonds d'investissement géré par le gestionnaire détenait un certain nombre d'actions privilégiées du Fonds.

8. PAIEMENTS INDIRECTS

Aucun paiement indirect n'a été versé par le Fonds pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022. On appelle généralement « paiements indirects » les commissions versées à certains courtiers en échange de services liés à la recherche et au système.

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

30 juin 2023 et 2022

9. PRÊT DE TITRES

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, la Compagnie Trust CIBC Mellon (et certaines de ses sociétés affiliées). La valeur de marché globale des titres prêtés par le Fonds ne peut être supérieure à 50 % de son actif. Le Fonds reçoit une garantie correspondant à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. Cette garantie est généralement composée de trésorerie et d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, par le gouvernement des États-Unis ou un de ses organismes, ou encore par un organisme supranational accepté, selon la définition du Règlement 81-102. Au 30 juin 2023, la valeur de marché des titres prêtés et la garantie correspondante s'élevaient respectivement à 2,5 M\$ et à 2,7 M\$ (2,0 M\$ et 2,1 M\$ au 31 décembre 2022).

Le revenu tiré du prêt de titres est présenté dans l'état du résultat global, déduction faite des frais liés au prêt de titres revenant au dépositaire du Fonds, la Compagnie Trust CIBC Mellon (et à certaines de ses sociétés affiliées). Le tableau suivant présente le détail du revenu tiré du prêt de titres.

	2023 \$	2022 \$
Pour les périodes closes les 30 juin		
Revenu brut tiré du prêt de titres	1 653	1 028
Frais liés au prêt de titres	(496)	(308)
Revenu net tiré du prêt de titres	1 157	720
Retenues d'impôts sur le revenu tiré du prêt de titres	(71)	(18)
Revenu net tiré du prêt de titres reçu par le Fonds	1 086	702

Pour la période close le 30 juin 2023, les frais liés au prêt de titres ont représenté 30,0 % (30,0 % pour le semestre clos le 30 juin 2022) du revenu brut tiré du prêt de titres.

10. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Compte tenu de ses activités de placement, le Fonds est exposé à divers risques financiers. L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 30 juin 2023 et regroupe les titres par secteur d'activité. Le tableau suivant présente les titres détenus par le Fonds par secteur d'activité au 31 décembre 2022. Les risques importants auxquels le Fonds est exposé sont décrits ci-après.

Au	31 décembre 2022
Secteur d'activité	% du portefeuille
Services de communication	9,9
Énergie	11,2
Industrie	28,8
Technologies de l'information	3,8
Matériaux	6,7
Immobilier	6,6
Brompton Sustainable Real Assets Dividend ETF	4,6
Services collectifs	28,4
Total	100,0

Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum toute incidence négative de ces risques sur le rendement du Fonds en rééquilibrant régulièrement le portefeuille de placements conformément aux objectifs de placement. Le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance pour surveiller les activités de placement du Fonds et le respect des stratégies et des contraintes de placement, des directives internes et de la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le portefeuille se compose d'actions inscrites à la cote d'une bourse canadienne, américaine ou mondiale.

a) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la valeur des instruments financiers varie en raison des fluctuations de cours (autres que celles découlant des risques de taux d'intérêt ou de change), qu'elles soient causées par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant les instruments échangés sur un marché ou un secteur. Tous les titres et dérivés présentent un risque de perte de capital. Le gestionnaire cherche à atténuer ce risque par une sélection minutieuse des titres et des dérivés respectant les paramètres de la stratégie de placement. Exception faite des options vendues, le risque maximum de perte découlant des instruments financiers est équivalent à la juste valeur de ces instruments. Aucune option de vente assortie d'une couverture en espèces n'était en cours au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022. Aucun risque supplémentaire ne découle des options d'achat couvertes vendues.

Le Fonds est exposé à l'autre risque de prix par ses placements dans des actions et des options. Le tableau ci-après présente l'incidence estimée sur l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A d'une augmentation ou d'une diminution de 10 % des cours de ces titres, tous les autres facteurs demeurant constants. Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer et l'écart peut être important.

	Incidence d'une augmentation de 10 %		Incidence d'une diminution de 10 %	
	\$	%	\$	%
Au 30 juin 2023	5 671 007	23,7	(5 965 842)	(24,9)
Au 31 décembre 2022	6 026 870	25,7	(6 089 963)	(26,0)

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une des obligations ou à l'un des engagements qu'elle a contractés avec le Fonds. Le Fonds n'était pas exposé à un risque de crédit important au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022. La valeur comptable des revenus à recevoir représente le risque de crédit maximal, étant donné qu'il sera réglé à court terme.

Toutes les opérations sur titres sont réglées à la livraison en ayant recours à des courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'est effectuée qu'après la réception du paiement par le Fonds. L'opération échoue si l'une des parties ne remplit pas son obligation.

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire (voir la note 9). Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime, puisque toutes les contreparties ont une notation suffisante et approuvée, et que la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie doit correspondre au moins à 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Le Fonds est également exposé au risque de crédit pour un montant correspondant aux gains latents sur les contrats de change à terme (annexe 2) conclus avec une banque à charte canadienne notée AA (élevée) par DBRS.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est exposé au risque de liquidité par ses rachats mensuels et annuels d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées. En ce qui concerne les rachats mensuels et annuels d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées, le Fonds reçoit un avis au moins 10 jours ouvrables avant la date de rachat et dispose de 10 jours ouvrables après la date de rachat pour régler les rachats, ce qui donne le temps au gestionnaire de vendre les titres, quoiqu'il puisse manquer de temps pour les vendre à un prix raisonnable. À la date d'échéance, le Fonds prévoit racheter la totalité des actions de catégorie A et des actions privilégiées en circulation à moins de prorogation.

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, l'échéance des autres passifs financiers du Fonds était de moins de trois mois.

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

30 juin 2023 et 2022

d) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'instruments financiers libellés dans une autre devise que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation de l'information financière du Fonds, fluctue en raison des variations des taux de change. Le risque de change du Fonds est presque entièrement couvert au moyen de contrats de change à terme. Les tableaux ci-après présentent les placements libellés en devises du Fonds et leurs couvertures de change au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, en dollars canadiens. Le tableau indique également l'effet potentiel, sur l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A du Fonds, d'une variation de 5 % de la devise par rapport au dollar canadien, toutes les autres variables restant constantes. Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer et l'écart peut être important.

	Placements et options \$	Trésorerie et autres montants à recevoir \$	Contrats de change à terme (annexe 2) \$	Exposition totale à la devise \$	Incidence sur l'actif net \$	Incidence sur l'actif net %
Au 30 juin 2023						
Livre sterling	1 794 819	506	(1 764 694)	30 631	1 532	0,01
Euro	15 429 342	445 935	(15 436 930)	438 347	21 917	0,09
Dollars de Hong Kong	830 391	2	(894 210)	(63 817)	(3 191)	(0,01)
Yen japonais	2 564 526	—	(2 456 006)	108 520	5 426	0,02
Franc suisse	—	4 378	—	4 378	219	—
Dollar américain	28 036 553	280 473	(27 419 584)	897 442	44 872	0,19
	48 655 631	731 294	(47 971 424)	1 415 501	70 775	0,30

	Placements et options \$	Trésorerie et autres montants à recevoir \$	Contrats de change à terme \$	Exposition totale à la devise \$	Incidence sur l'actif net \$	Incidence sur l'actif net %
Au 31 décembre 2022						
Livre sterling	2 170 161	491	(2 164 470)	6 182	309	—
Euro	5 309 385	44 642	(5 524 092)	(170 065)	(8 503)	(0,04)
Dollars de Hong Kong	839 713	2	(826 544)	13 171	659	—
Yen japonais	2 167 569	—	(2 310 961)	(143 392)	(7 170)	(0,03)
Franc suisse	—	4 332	—	4 332	217	—
Dollar américain	31 158 286	121 287	(31 598 245)	(318 672)	(15 934)	(0,07)
	41 645 114	170 754	(42 424 312)	(608 444)	(30 422)	(0,14)

e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des placements portant intérêt du Fonds fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Il s'agit des obligations, des instruments du marché monétaire, des placements à court terme, des débentures, des prêts hypothécaires et des autres titres porteurs de revenu, dont la valeur augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt montent. Le Fonds n'était pas exposé à un risque de taux d'intérêt au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022.

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

30 juin 2023 et 2022

11. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Les actifs et les passifs du Fonds comptabilisés à la juste valeur ont été classés selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement, soit indirectement, y compris sur des marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.

Niveau 3 : Les données non observables. Il y a peu ou aucune opération sur le marché. Les données utilisées pour évaluer la juste valeur nécessitent que la direction exerce son jugement ou fasse des estimations, et ce, dans une large mesure.

Le niveau de la hiérarchie des justes valeurs auquel appartient un instrument financier est établi en fonction du niveau le plus bas auquel est classée une donnée significative dans l'évaluation de la juste valeur.

Actifs et passifs à la juste valeur au 30 juin 2023	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actions	57 643 839	—	—	57 643 839
Fonds d'investissement	2 773 550	—	—	2 773 550
Contrats de change à terme (gains)	—	319 568	—	319 568
Contrats de change à terme (pertes)	—	(54 249)	—	(54 249)
Options vendues	(82 084)	—	—	(82 084)
Total	60 335 305	265 319	—	60 600 624

Actifs et passifs à la juste valeur au 31 décembre 2022	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actions	58 192 588	—	—	58 192 588
Fonds d'investissement	2 822 000	—	—	2 822 000
Contrats de change à terme (gains)	—	221 541	—	221 541
Contrats de change à terme (pertes)	—	(121 479)	—	(121 479)
Options vendues	(43 893)	—	—	(43 893)
Total	60 970 695	100 062	—	61 070 757

Les actions privilégiées émises et en circulation au 30 juin 2023 affichaient un prix de rachat par action de 10,00 \$ (10,00 \$ au 31 décembre 2022) et un cours de clôture à la TSX de 9,40 \$ (9,75 \$ au 31 décembre 2022).

Aucun actif ou passif financier n'a été transféré d'un niveau à un autre au cours de la période close le 30 juin 2023 et de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable des autres actifs et passifs financiers correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, l'instrument est reclassé au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas il est classé au niveau 3.

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

30 juin 2023 et 2022

Les positions en actions et en fonds d'investissement du Fonds sont classées au niveau 1, puisque les titres sont négociés activement et qu'un prix fiable est observable. Les options vendues du Fonds sont classées au niveau 1, car leur valeur est fondée sur des prix non ajustés cotés sur des marchés actifs. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme, lesquels sont des ententes conclues entre deux parties visant l'achat et la vente de devises à une date future et à un prix déterminé d'avance. La juste valeur de ces contrats fluctue en raison des variations des taux de change. La valeur des contrats à terme correspond à la valeur qui serait réalisée si ces contrats étaient dénoués à la date de présentation de l'information financière, et la variation de la juste valeur est comptabilisée à titre de gain ou de perte latent. Au dénouement d'un contrat, le Fonds inscrit un gain ou une perte réalisé d'un montant équivalant à l'écart entre la valeur du contrat au moment où il a été conclu et sa valeur au moment où il a été dénoué. Les contrats de change à terme sont classés au niveau 2.

12. COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Fonds a conclu des accords de règlement de devises et de compensation par novation pour les contrats de change à terme qui ne satisfont pas aux critères de compensation utilisés pour l'état de la situation financière, mais qui permettent néanmoins d'opérer compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats. Les tableaux qui suivent présentent les actifs et les passifs financiers du Fonds faisant l'objet d'accords de compensation, de conventions-cadres de compensation exécutoires et d'autres accords semblables. Ceux-ci sont classés par type d'instrument financier au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022.

Au 30 juin 2023

	Montants pouvant faire l'objet d'une compensation			Montant net \$
	Actifs/passifs financiers comptabilisés, montants bruts \$	Actifs/passifs financiers présentés à l'état de la situation financière, montants nets \$	Instruments financiers pouvant faire l'objet d'une compensation \$	
Actifs et passifs financiers				
Actifs dérivés	319 568	319 568	(54 249)	265 319
Passifs dérivés	(54 249)	(54 249)	54 249	—
Total	265 319	265 319	—	265 319

Au 31 décembre 2022

	Montants pouvant faire l'objet d'une compensation			Montant net \$
	Actifs/passifs financiers comptabilisés, montants bruts \$	Actifs/passifs financiers présentés à l'état de la situation financière, montants nets \$	Instruments financiers pouvant faire l'objet d'une compensation \$	
Actifs et passifs financiers				
Actifs dérivés	221 541	221 541	(121 479)	100 062
Passifs dérivés	(121 479)	(121 479)	121 479	—
Total	100 062	100 062	—	100 062

13. PARTICIPATION DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le Fonds répond à la définition d'entité d'investissement donnée par IFRS 10 États financiers consolidés et est donc tenu d'évaluer ses placements à la JVRN. Le but premier du Fonds est d'obtenir des fonds d'investisseurs, en vue de fournir à ceux-ci des services de gestion de portefeuille et de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement. Il évalue et apprécie également la performance de ses investissements sur la base de la juste valeur. Pour déterminer s'il contrôle un émetteur, le Fonds a évalué ses droits de vote, son exposition à des rendements variables et sa capacité à utiliser ses droits de vote pour influencer sur ces rendements.

Type d'entité structurée	Nature et objectif	Participation détenue par le Fonds
Fonds d'investissement	- Gérer des actifs pour le compte d'investisseurs tiers et générer des honoraires de gestion pour le gestionnaire du fonds. - Ces véhicules sont financés par l'émission de parts destinées aux investisseurs.	Placements dans des parts émises par les fonds d'investissement

Les tableaux ci-dessous présentent les participations du Fonds dans des entités structurées non consolidées. Le Fonds peut demander le rachat des parts du fonds d'investissement ci-dessous ou les vendre au cours de n'importe quel jour ouvrable. L'exposition maximale au risque de perte correspond à la valeur comptable des actifs financiers détenus.

Au 30 juin 2023

Placement	% de la valeur liquidative ¹	Pays et établissement principal	% de participation
Brompton Sustainable Real Assets Dividend ETF	4,5	Canada	17,1

¹ La valeur liquidative du Fonds tient compte de la valeur des actions privilégiées. Compte non tenu de la valeur des actions privilégiées, le pourcentage de la valeur liquidative correspond à 11,6 %.

Au 31 décembre 2022

Placement	% de la valeur liquidative ¹	Pays et établissement principal	% de participation
Brompton Sustainable Real Assets Dividend ETF	4,6	Canada	23,4

¹ La valeur liquidative du Fonds tient compte de la valeur des actions privilégiées. Compte non tenu de la valeur des actions privilégiées, le pourcentage de la valeur liquidative correspond à 12,0 %.

14. IMPÔTS SUR LE REVENU

Au 31 décembre 2022, le Fonds avait des reports prospectifs de pertes en capital de 8 317 001 \$ (2 657 968 \$ au 31 décembre 2021) et de pertes autres qu'en capital de 132 436 \$ (néant au 31 décembre 2021). Les pertes en capital peuvent être reportées sur une période indéterminée, et les pertes autres qu'en capital expireront comme suit :

	2022 \$
2042	132 436

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Fonds a versé des impôts sur le revenu de 39 464 \$ qui s'expliquent par les revenus étrangers excédentaires reçus au cours de l'année d'imposition close le 31 décembre 2021.